



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 69 de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'enfant

Rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la résolution [76/147](#) sur les droits de l'enfant, dans laquelle l'Assemblée générale a prié la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés de continuer de lui présenter des rapports sur les activités entreprises en application de son mandat et sur les progrès accomplis dans le cadre de l'action menée en faveur des enfants touchés par les conflits armés. La Représentante spéciale y présente l'évolution de la situation, les sujets de préoccupation et les progrès accomplis pendant la période allant d'août 2022 à juillet 2023. Elle y donne également des informations sur les activités de sensibilisation menées à l'échelle mondiale et sur l'établissement de partenariats, notamment sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales et les partenaires internationaux. Elle y expose enfin les problèmes à surmonter et les objectifs à atteindre à titre prioritaire en ce qui concerne les enfants et les conflits armés et formule, en conclusion, des recommandations destinées à améliorer la protection des enfants touchés par les conflits armés.

* [A/78/150](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution 76/147, l'Assemblée générale a prié la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés de continuer à lui présenter, ainsi qu'au Conseil des droits de l'homme, des rapports sur les activités entreprises en application de son mandat, notamment sur les progrès réalisés et les obstacles restant à surmonter dans le cadre de l'action menée en faveur des enfants touchés par les conflits armés. Cette demande se fondait sur le mandat énoncé dans la résolution 51/77, dans laquelle l'Assemblée avait notamment recommandé que le Représentant spécial fasse prendre davantage conscience de la dramatique condition des enfants touchés par les conflits armés, incite à recueillir des éléments d'information sur cette situation et œuvre pour l'établissement d'une coopération internationale qui permette de faire respecter les droits des enfants.

2. Conformément au mandat susmentionné, et comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 76/147, la Représentante spéciale rend compte dans le présent rapport des tendances actuelles concernant les enfants touchés par les conflits armés et donne un aperçu des problèmes et difficultés qui se font jour. Elle y décrit également le dialogue engagé avec les parties à des conflits pour faire cesser et prévenir les violations graves, ainsi que les démarches menées auprès de toute une série d'intervenants pour continuer de sensibiliser la communauté internationale et mobiliser l'action dans ce domaine. Elle y souligne par ailleurs les risques et les vulnérabilités qui accablent particulièrement les enfants déplacés en raison d'un conflit et rappelle l'importance de faire respecter la Convention relative aux droits de l'enfant pour lutter contre les violations et les atteintes et les prévenir.

II. Tendances, nouveaux problèmes et difficultés constatés à l'échelle mondiale

A. Violations graves : état de la situation

3. Les conflits multidimensionnels, qui touchent parfois des régions entières, les crises chroniques et les nouveaux acteurs armés ont eu une incidence négative sur la protection des enfants vivant dans des zones de conflit. En 2022, l'ONU a confirmé que 27 180 violations graves avaient été commises contre des enfants, dont 2 880 s'étaient produites plus tôt mais n'ont pu être vérifiées qu'en 2022. Au total, 18 890 enfants (13 469 garçons, 4 638 filles et 783 enfants de sexe inconnu) ont été victimes ou ont réchappé d'au moins une des quatre violations graves visant les enfants à titre individuel, à savoir le recrutement et l'utilisation, le meurtre ou l'atteinte à l'intégrité physique, le viol et d'autres formes de violence sexuelle, et l'enlèvement. Au moins 2 330 enfants ont été victimes de violations multiples. Les pays et territoires où le nombre d'enfants concernés est le plus élevé sont la République démocratique du Congo, Israël et l'État de Palestine, la Somalie, l'Ukraine et la République arabe syrienne.

4. Les meurtres et les atteintes à l'intégrité physique ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants, suivis par les enlèvements et le refus d'accès à l'aide humanitaire, sont restés les violations les plus fréquemment constatées en 2022. Au total, 8 631 enfants (5 987 garçons, 2 209 filles et 435 enfants de sexe inconnu) ont été tués ou mutilés par des parties à un conflit, les plus meurtriers d'entre eux se déroulant en Ukraine, en Israël et dans l'État de Palestine, en Afghanistan et en République arabe syrienne. L'utilisation d'engins explosifs, y compris les armes explosives et les restes de guerre, les engins explosifs improvisés et les mines terrestres, représentait plus de 25 % des causes de décès et de mutilation d'enfants.

Les opérations de lutte antimines ont été remises en cause et perturbées par l'insécurité et les restrictions de déplacement et d'accès. Les enfants rescapés de tels accidents en gardaient souvent des handicaps à vie, tels qu'un membre amputé, une paralysie ou la perte de la vue ou de l'ouïe, ou des traumatismes à long terme, et risquaient de ce fait d'être en butte aux discriminations et à la stigmatisation.

5. Au total, 7 622 enfants ont été recrutés et utilisés, et 3 985 enfants (2 256 garçons, 1 379 filles et 350 enfants de sexe inconnu) ont été enlevés, les chiffres les plus élevés ayant été constatés en République démocratique du Congo, en Somalie, au Burkina Faso et au Myanmar. Le nombre total de filles enlevées a augmenté de plus de 30 % en 2022 par rapport à l'année précédente.

6. Les attaques contre les écoles et les hôpitaux et leur personnel protégé ont augmenté de 112 % en 2022 par rapport à l'année précédente, soit la violation ayant connu la plus forte augmentation en 2022. Au total, 1 846 établissements ont été touchés, à savoir 1 193 écoles et 653 hôpitaux. Les écoles et les hôpitaux bombardés, détruits ou endommagés par des tirs d'artillerie ou pillés ou utilisés à des fins militaires ont été fermés temporairement ou définitivement. Des personnes protégées liées à des écoles ou à des hôpitaux ont été enlevées, menacées, détenues, blessées ou tuées. Les chiffres les plus élevés ont été constatés en Ukraine, au Burkina Faso, en République démocratique du Congo, et en Israël et dans l'État de Palestine. L'éducation de centaines de milliers d'enfants a été perturbée.

7. Le nombre de viols et d'autres formes de violence sexuelle a baissé de 10 %, 1 166 enfants (1 155 filles et 11 garçons) ayant subi de tels actes. Les cas de violence sexuelle ont continué d'être très insuffisamment signalés du fait de la stigmatisation, de la peur des représailles, de normes sociales préjudiciables, de l'absence de services, de l'impunité, d'un accès humanitaire limité et de problèmes de sécurité. La plupart ont été constatés en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan du Sud, en République centrafricaine et au Nigéria.

8. Le refus d'accès à l'aide humanitaire est resté très élevé, avec 3 931 cas confirmés. Les chiffres les plus élevés ont été enregistrés en Israël et dans l'État de Palestine, au Yémen, en Afghanistan et au Mali. Bien que ce nombre ait légèrement diminué entre 2021 et 2022, la situation devrait s'aggraver en 2023 en raison de l'adoption de lois, décrets administratifs et règlements restrictifs renforçant le contrôle sur les activités et les travailleurs humanitaires dans plusieurs pays.

9. Les normes de genre ont une incidence sur l'exposition des enfants aux violations graves. Les garçons continuent d'être plus touchés par le recrutement et l'utilisation d'enfants, les meurtres, les atteintes à l'intégrité physique et les enlèvements, tandis que les filles sont touchées de manière disproportionnée par les violences sexuelles liées aux conflits. Le genre, l'âge et le handicap comptent parmi les nombreux facteurs qui déterminent la vulnérabilité des enfants face aux violations graves.

B. Comprendre les risques et les vulnérabilités qui accablent particulièrement les enfants déplacés en raison d'un conflit

10. Les conflits armés causent des pertes humaines et des destructions physiques, mais aussi des déplacements massifs de populations civiles, y compris d'enfants. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a récemment estimé que le nombre de personnes qui avaient été contraintes de quitter leur foyer atteignant 108,4 millions, un niveau sans précédent, dont 43,3 millions d'enfants, y compris 1,9

million d'enfants nés réfugiés¹. Les déplacements ont des répercussions désastreuses sur les enfants, car les parties au conflit profitent de la vulnérabilité et de la concentration des populations déplacées pour recruter des enfants dans les camps et commettre d'autres violations et atteintes, tels que des enlèvements, des viols et d'autres formes de violence sexuelle, y compris le mariage forcé, et la traite des personnes.

11. Le Bureau de la Représentante spéciale constate à la lecture des rapports du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé que la vulnérabilité des enfants déplacés est particulièrement accrue lorsque ceux-ci séjournent dans des camps, où ils sont exposés à des attaques de groupes armés. Au Tchad, par exemple, dans la région du Lac, des groupes armés ont pris pour cible des personnes déplacées, dont des enfants, et tué de nombreux civils. En République démocratique du Congo, le personnel des Nations Unies a été informé d'allégations graves de violences sexuelles liées au conflit dans les camps de personnes déplacées des environs de Goma, perpétrées par des hommes armés. Ceux-ci s'en sont pris en particulier à des femmes et des jeunes filles alors qu'elles rentraient chez elles ou venaient à leurs activités de subsistance quotidiennes, comme les corvées de bois de chauffage, de vivres ou d'eau. En outre, de nombreuses personnes déplacées sont emprisonnées sur leur itinéraire de migration. En novembre 2022, le Bureau de la Représentante spéciale a publié les résultats d'une étude qu'il avait menée sur le renforcement des mesures de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits que subissent des garçons privés de liberté dans des situations de conflit armé, dont il ressort que les enfants en prison sont très vulnérables face à un large éventail de violations des droits humains et d'atteintes, notamment le viol et d'autres formes de violence sexuelle². En Libye, par exemple, des enfants migrants et réfugiés se trouvant dans des centres de détention sont restés la cible d'actes de violence, notamment des détentions arbitraires, des violences sexuelles et des actes de torture et d'esclavage³. Ces risques sont encore accrus quand les enfants déplacés ou qui retournent chez eux se trouvent dans des zones contaminées par des mines et des restes explosifs de guerre, y compris le risque de meurtre et d'atteintes à l'intégrité physique, comme dans le cas de l'Éthiopie, de l'Iraq, de l'Ukraine et du Yémen. Enfin, les chocs climatiques dans les zones touchées par les conflits exacerbent les déplacements, ce qui accroît les risques d'autres violations et atteintes contre des enfants.

12. La vulnérabilité des enfants déplacés face aux violations et aux atteintes est accrue par d'autres facteurs qui s'ajoutent à leur statut de mineurs déplacés. Le handicap est un facteur qui aggrave l'expérience des enfants particulièrement vulnérables, dès lors exposés à des risques accrus de violations, y compris de meurtres et d'atteintes à l'intégrité physique. Selon le HCR, quelque 51 700 enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, qui comptent parmi les enfants déplacés les plus vulnérables, ont fait une demande d'asile en 2022⁴. Ces enfants sont exposés à la traite des êtres humains, ainsi qu'aux atteintes sexuelles et à d'autres formes d'atteintes graves, notamment le mariage forcé, et n'ont pas accès à la nourriture, aux services de santé et à l'éducation. L'enrôlement d'enfants dans des groupes armés constitue un risque particulier pour les enfants séparés de leur famille dans des

¹ Voir <https://www.unhcr.org/refugee-statistics/>.

² Voir <https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2022/12/ASP-briefing-paper-V1.pdf>.

³ Voir <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N22/344/71/PDF/N2234471.pdf?OpenElement>.

⁴ Voir www.unhcr.org/global-trends-report-2022.

situations de déplacement⁵. Au Nigéria, par exemple, les mouvements de populations civiles, y compris d'enfants non accompagnés, des zones de l'État de Borno contrôlées par Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad vers les zones contrôlées par le Gouvernement se sont poursuivis, ce qui a aggravé les préoccupations en matière de protection, notamment les inquiétudes relatives aux violences sexuelles, qui touchent principalement les filles. En plus d'être non accompagnés, de nombreux enfants déplacés n'ont pas de papiers, ce qui les rend plus vulnérables face aux violations et aux atteintes, en particulier à l'enrôlement et à l'utilisation par des groupes armés ou à la traite des êtres humains.

13. Afin d'avoir une meilleure vision globale des risques et des vulnérabilités qui accablent particulièrement les enfants en situation de déplacement face aux violations faisant l'objet d'un suivi dans le cadre des priorités relatives aux enfants et aux conflits armés, le Bureau de la Représentante spéciale mènera trois études spéciales en 2023, sur le handicap, sur la traite des êtres humains et sur l'insécurité climatique. Dans ces études, qui s'appuieront sur un document de travail sur les droits et garanties des enfants déplacés à l'intérieur de leur propre pays dans les situations de conflit armé, publié par le Bureau en septembre 2010, il s'agira d'expliquer concrètement ce qui fait que le déplacement agit comme un multiplicateur de violations et d'atteintes et comment adapter les efforts de prévention en conséquence. En 2023, le Bureau de la Représentante spéciale s'est associé à la Malta Foundation for the Wellbeing of Society et au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants afin de définir, en consultation avec des enfants et des jeunes déplacés, un modèle de réintégration dans les sociétés d'accueil.

III. Faire respecter les droits de l'enfant, c'est-à-dire de toute personne âgée de moins de 18 ans

14. À l'article premier de la Convention relative aux droits de l'enfant, il est clairement indiqué que les droits qui sont consacrés par cet instrument sont applicables à toute personne âgée de moins de 18 ans, et il est souligné à l'article 3 que l'intérêt supérieur de l'enfant doit guider toutes les actions le concernant. À ce titre, il incombe au premier chef aux États Membres de protéger, de respecter et de réaliser les droits de l'enfant, y compris dans les situations de conflit armé, quels que soient l'âge, le genre, la situation et le pays d'origine de l'enfant ou le lieu où il se trouve. Est également concerné le droit de l'enfant de préserver son identité, d'être enregistré à la naissance et de disposer de documents d'état civil, éléments indispensables pour pouvoir revendiquer d'autres droits et prévenir toute violation de ces droits.

15. Le récente dégradation des cadres de protection internationaux met en péril la pleine jouissance par les enfants de leurs droits et des protections prévues par la Convention. La tranche d'âge comprise entre 14 et 18 ans est particulièrement vulnérable, comme l'illustre par exemple le fait que, au-delà d'un certain âge, les enfants sont parfois traités comme des adultes ou de « jeunes » adultes, souvent sous le couvert de valeurs traditionnelles ou culturelles ou de mesures de lutte contre le terrorisme ou de sécurité nationale lourdes de conséquences. Les enfants doivent être traités dans le respect de leurs droits et de leur dignité, conformément au droit international applicable. La vulnérabilité particulière de ce groupe d'âge face à de nombreuses violations met en exergue le fait qu'il est indispensable de différencier toutes les mesures de prévention des violations en fonction de l'âge et du genre, tout

⁵ Voir https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2022/06/10-08849-Rights-Guarantees-Internally-Displaced-Children-Armed-Conflict_WP_2_Cover02_Web.pdf.

en martelant invariablement que les enfants, au sens de personnes âgées de moins de 18 ans, bénéficient de droits et de protections qui leur sont propres.

16. Si les modes de recrutement et d'utilisation en fonction de l'âge et du genre sont suffisamment bien compris, davantage d'informations sont nécessaires pour comprendre les autres violations qui font l'objet d'un suivi dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, l'objectif étant de mieux informer les observateurs sur le terrain et les organes de décision aux niveaux mondial et régional. Pour ce faire, il faudra procéder à une analyse plus poussée des données en fonction de l'âge et du genre, ce qui nécessite de disposer d'une capacité suffisante pour déterminer quels sont les enfants les plus exposés à chaque type de violation, selon la situation.

17. Pour mieux protéger les enfants avant, pendant et après les conflits et pouvoir donner la priorité à leurs besoins particuliers en tenant compte des résultats de l'analyse qui aura été menée, il faut intégrer cet objectif dans le travail mené autour du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix et dans les efforts de prévention des conflits. Il serait utile à cet effet d'organiser une conférence des Nations Unies visant à réunir dans un même cadre international tous les outils et initiatives ayant trait aux enfants et aux conflits armés, l'objectif étant d'unifier l'action dans ce domaine de manière à trouver la meilleure solution pour protéger les enfants et prévenir les violations de leurs droits, notamment en améliorant la réintégration des enfants et en pérennisant la paix.

IV. Dialogue, plans d'action et engagements avec les parties aux conflits

A. Lutte contre les violations graves commises contre des enfants par des forces gouvernementales

18. Au Burkina Faso, en septembre 2022, les autorités de transition ont signé avec l'Organisation des Nations Unies un protocole de transfert visant à remettre aux acteurs civils de la protection de l'enfance les enfants qui seraient liés à des groupes armés.

19. En République centrafricaine, avec le soutien des Nations Unies, le Gouvernement a continué à travailler sur un projet de stratégie nationale pour un plan national de prévention visant à empêcher les violations graves contre les enfants.

20. En Colombie, le Ministère de la défense a annoncé en août 2022 qu'il suspendait tous les bombardements aériens des camps de groupes armés où se trouvaient des enfants et a affirmé que les enfants recrutés et utilisés par les groupes armés étaient des victimes. En août 2022 également, la Juridiction spéciale pour la paix a entendu 21 anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire dans le cadre du traitement de l'affaire 07, relative au recrutement et à l'utilisation d'enfants, avec la participation de 265 victimes. En novembre 2022, le Gouvernement a adopté la Déclaration sur la sécurité dans les écoles pour protéger l'éducation des attaques. La Commission de la vérité a organisé plusieurs rencontres pour faire connaître les conclusions et les recommandations établies dans son rapport final, qui comprend un chapitre sur les enfants, aux niveaux local, national et international.

21. En République démocratique du Congo, avec l'appui des Nations Unies, le Gouvernement a poursuivi l'exécution du plan d'action de 2012 en organisant des réunions mensuelles du groupe de travail technique conjoint sur les enfants et les

conflits armés, en procédant à des contrôles réguliers des soldats et en renforçant les capacités des forces armées et des services de sécurité aux niveaux national et provincial. Au moins sept éléments des forces armées, un élément de la police nationale et une personne affiliée aux Forces démocratiques alliées ont été reconnus coupables de crimes contre des enfants, notamment des violences sexuelles, des meurtres et le recrutement et l'utilisation d'enfants.

22. En Éthiopie, le Gouvernement a engagé un dialogue avec la Représentante spéciale lors de sa visite dans le pays en juin 2023. Les discussions ont porté sur le renforcement des efforts déployés par le pays pour réduire au minimum l'incidence du conflit sur les enfants, notamment grâce à des programmes de démobilisation, de désarmement et de réintégration, de lutte antimines et d'assistance qui tiennent compte des besoins des enfants. La visite a débouché sur un accord visant à officialiser la coopération dans le cadre d'un échange de lettres entre le Gouvernement et l'ONU, de manière à envisager des mesures de protection et de prévention immédiates et à long terme.

23. En Inde, le Gouvernement a poursuivi sa collaboration constructive avec la Représentante spéciale et l'ONU, notamment dans le cadre d'un atelier sur le renforcement de la protection de l'enfance qu'il a organisé en novembre 2022 au Jammu-et-Cachemire avec la participation de l'Organisation. Cet atelier a permis de discerner des mesures de protection à prendre en consultation avec l'ONU, à savoir former les forces armées et de sécurité en matière de protection de l'enfance, interdire le recours à la force létale et non létale sur la personne d'enfants, y compris en mettant fin à l'utilisation d'armes à plomb, veiller à ce que les enfants ne soient détenus qu'en dernier ressort et pour une durée aussi brève que possible, et en prévenant toutes les formes de mauvais traitements en détention, et mettre en œuvre intégralement la loi relative à la justice pour mineurs (soins et protection des enfants) et la loi relative à la protection des enfants contre les infractions sexuelles.

24. En Iraq, le 30 mars 2023, le Gouvernement a signé un plan d'action avec l'Organisation visant à faire cesser et prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les Forces de mobilisation populaire. Il a par ailleurs rapatrié des familles irakiennes, dont 804 enfants, du camp de Hol (République arabe syrienne).

25. En Israël et dans l'État de Palestine, les autorités israéliennes et les groupes armés palestiniens ont poursuivi le dialogue avec la Représentante spéciale en vue de prévenir les violations contre les enfants, notamment lors de la visite en Israël et dans l'État de Palestine qu'elle a effectuée en décembre 2022 pour définir les principaux engagements en matière de prévention et de protection que les parties pourraient adopter, notamment les activités visant à renforcer la protection des enfants qui pourraient être menées selon un calendrier précis. L'ONU et Israël ont échangé des lettres et défini des mesures pratiques, notamment en ce qui concerne le meurtre et la mutilation d'enfants, l'obligation de rendre des comptes, le refus d'accès à l'aide humanitaire et les atteintes et entraves aux soins de santé et à l'éducation.

26. Au Mozambique, le Gouvernement a désigné des personnes référentes en matière de protection de l'enfance au sein des forces armées mozambicaines et commencé à les former à cette problématique. Lors de la visite de la Représentante spéciale, en avril 2023, le Gouvernement a examiné de nouvelles mesures de prévention, notamment l'adoption d'un protocole de transfert pour les enfants associés à des groupes armés qui sont identifiés et séparés pendant des opérations militaires.

27. Au Nigéria, en septembre 2022, le Gouvernement a signé un protocole de transfert avec l'ONU pour les enfants recueillis au cours d'un conflit armé au Nigéria et dans le bassin du lac Tchad.

28. En Somalie, avec l'appui de l'ONU, les personnes référentes en matière de protection de l'enfance au sein de l'Armée nationale somalienne ont établi des procédures de contrôle pour empêcher l'enrôlement d'enfants par les forces de sécurité. Un comité interministériel sur les enfants et les conflits armés a été créé et le Ministère de la sécurité intérieure, avec l'aide de l'ONU, a mis en place une équipe de contrôle de la protection de l'enfance chargée d'accompagner le processus de transfert des enfants et d'en accroître l'efficacité. Le Gouvernement a ainsi transféré un total de 341 enfants au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour qu'il les aide à se réintégrer.

29. Au Soudan, la mise en œuvre de la feuille de route de 2021 sur la base du plan d'action de 2016 visant à faire cesser et à prévenir l'enrôlement et l'utilisation d'enfants a démarré ; en octobre 2022, l'ONU a ainsi réalisé des évaluations de l'âge des membres des forces armées et des groupes armés au Darfour septentrional.

30. En République arabe syrienne, le Gouvernement et l'ONU ont approfondi leur dialogue pour conclure un plan d'action concernant les six violations graves contre les enfants.

31. Au Yémen, le Gouvernement et l'Organisation ont poursuivi le dialogue sur l'exécution du plan d'action de 2014 et de la feuille de route de 2018 visant à faire cesser et à prévenir l'enrôlement et l'utilisation d'enfants, notamment par la création d'équipes chargées de la protection de l'enfance dans toutes les régions militaires et par des visites sur le terrain destinées à faire connaître les directives interdisant l'enrôlement d'enfants et à vérifier l'absence d'enfants dans les rangs de l'armée.

32. En Ukraine, le Gouvernement a désigné une personne référente pour les enfants et les conflits armés et créé un groupe de travail interministériel composé de tous les ministères concernés et d'autres entités gouvernementales. Lors de la visite de la Représentante spéciale en Ukraine en mai 2023, le Gouvernement a pris l'engagement de mettre au point avec l'Organisation un plan visant à prévenir les violations graves contre les enfants dans le cadre du conflit armé. Le projet de document détaillant les modalités de cet engagement est en cours d'achèvement. Lors de la visite de la Représentante spéciale en Fédération de Russie en mai 2023, le Gouvernement s'est entretenu avec elle au sujet de mesures concrètes destinées à protéger les enfants, comme indiqué au paragraphe 340 du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés ([A/77/895-S/2023/363](#)).

33. Des sessions de formation sur la protection de l'enfance et les droits de l'enfant ont été organisées à l'intention des forces armées et de sécurité avec l'appui de l'ONU dans plusieurs contextes, notamment au Mozambique, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan, au Soudan du Sud et au Tchad.

B. Lutte contre les violations graves commises contre des enfants par des groupes armés

34. En République démocratique du Congo, le groupe Maï-Maï Machine a signé un engagement unilatéral à protéger les enfants. Grâce au dialogue direct mené par l'ONU avec des groupes armés, 272 enfants ont été volontairement libérés par les commandants des groupes armés en 2022.

35. En Israël et dans l'État de Palestine, le Jihad islamique palestinien et le Hamas ont fait parvenir des lettres recensant des mesures concrètes, liées notamment au meurtre et à la mutilation d'enfants et à l'enrôlement et à l'utilisation d'enfants.

36. Au Mali, avec le soutien de l'ONU, la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger ont chacune adopté une feuille de route visant à accélérer l'exécution de leur plan d'action de lutte contre les violations graves commises contre des enfants.

37. Au Nigéria, la Force civile mixte a poursuivi l'exécution de son plan d'action concernant l'enrôlement et l'utilisation d'enfants et, avec le soutien des Nations Unies, a dispensé une formation en matière de droits de l'enfant et de protection de l'enfance à 27 équipes chargées de la protection de l'enfance.

38. En République arabe syrienne, l'Armée nationale syrienne et l'Armée de l'Islam ont désigné des personnes référentes chargées du dialogue avec l'Organisation. En octobre 2022 et mai 2023, des ateliers ont été organisés entre les factions répertoriées de l'Armée nationale syrienne dans l'opposition et l'ONU concernant l'adoption d'un plan d'action visant à lutter contre les violations graves commises par les parties sur la personne d'enfants. Les Forces démocratiques syriennes ont poursuivi la mise en œuvre de leur plan d'action de 2019, ce qui a permis la libération de 33 enfants et le contrôle de 219 enfants.

39. Au Yémen, après la signature d'un plan d'action en avril 2022, les houthistes ont donné deux instructions militaires à leurs forces pour faire cesser et prévenir l'enrôlement, l'utilisation, le meurtre et la mutilation d'enfants et pour protéger les établissements de santé et d'enseignement et leur personnel.

V. Sensibilisation à l'échelle mondiale et développement de partenariats

A. Campagnes de sensibilisation et de mobilisation et visites de pays

40. En tant que principale championne de la protection des enfants touchés par les conflits au sein du système des Nations Unies, la Représentante spéciale a continué d'user de son influence, notamment en publiant plus de 40 communiqués de presse et déclarations, dont certains conjointement avec des partenaires. Par exemple, en novembre 2022, la Représentante spéciale et le Fonds du Qatar pour le développement ont publié une déclaration commune sur leur collaboration au sujet de la Coupe du monde de football 2022 organisée par la FIFA et leur participation au festival de la jeunesse Generation Amazing 2022. En décembre 2022, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, elle a également publié une déclaration conjointe avec le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées et le Comité des droits des personnes handicapées. En mars 2023, elle a publié un communiqué de presse avec le Comité des droits de l'enfant et la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants, dans lequel a été soulignée la nécessité de garantir l'application des droits de l'enfant dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et de la mise en œuvre des mesures de sécurité nationale. En avril 2023, elle a publié une déclaration commune avec la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants concernant l'escalade rapide des hostilités au Soudan.

41. La Représentante spéciale s'est attachée à informer les médias des activités de sensibilisation mises en œuvre et à les faire participer à cet effort, notamment des médias nationaux et internationaux tels que Associated Press, Luxemburger Wort et Radio Mozambique.

42. La Représentante spéciale a poursuivi ses activités de sensibilisation en participant à des manifestations de haut niveau. En septembre 2022, elle a fait une intervention lors d'une manifestation de haut niveau sur la négociation d'un accès

humanitaire aux fins de la protection des enfants touchés par un conflit armé organisée par le Luxembourg, le Niger et l'organisation non gouvernementale l'Appel de Genève. En septembre 2022 également, elle est intervenue lors d'une manifestation de haut niveau organisée par le Qatar, Education Above All, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'UNICEF à l'occasion de la Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques. En novembre 2022, à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, elle a fait diffuser un message vidéo à une manifestation parallèle sur l'enrôlement et l'utilisation d'enfants organisée à Genève par le Maroc et le Geneva Centre for Security Policy.

43. En janvier 2023, la Représentante spéciale a participé à une conférence sur le renforcement des droits humains dans le cadre de la crise de la paix et de la sécurité, organisée par la Finlande et la Suisse, ainsi que Wilton Park, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. En février 2023, son Bureau a organisé, également au Royaume-Uni, une conférence sur la réintégration des enfants associés à des forces ou groupes armés, conjointement avec la Norvège, l'UNICEF, Save the Children, War Child International et Wilton Park. En mai 2023, pendant la Semaine de la protection des civils, le Bureau a organisé avec la Colombie, le Liechtenstein, Malte, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suisse et le All Survivors Project une manifestation parallèle sur la protection de tous les rescapés et l'action en leur faveur, et en particulier sur les mesures tenant compte des questions de genre visant à répondre aux besoins des rescapés de violences sexuelles liées aux conflits, et la Représentante spéciale a participé à une manifestation parallèle organisé par le Luxembourg, Malte, le Japon, Watchlist on Children and Armed Conflict et la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques sur le thème de l'éducation en temps de conflit armé, en particulier la protection, la prévention et l'accès. En juin 2023, la Représentante spéciale a participé à une conférence internationale sur la protection des enfants en temps de conflit armé, organisée par la Norvège en collaboration avec l'UNICEF, le Comité international de la Croix-Rouge et Save the Children International.

44. En novembre 2022, la Représentante spéciale a lancé une campagne intitulée « Let them play: a child's place is on the football field, not the battlefield » (Laissez-les jouer : la place des enfants est sur un terrain de football, pas sur un champ de bataille) afin de sensibiliser la population mondiale à la nécessité de mettre fin à l'utilisation des enfants dans des conflits armés. La campagne, lancée pendant la coupe du monde 2022 de la FIFA, tenue au Qatar, a pris la forme de publications sur les médias sociaux et d'un message vidéo auquel ont contribué Mohamed Sidibay et Sonia Gisa, deux défenseurs de la cause de la protection des enfants en temps de conflit armé. L'exposition photo intitulée « From despair to hope: children beyond armed conflict » (Du désespoir à l'espoir : les enfants au-delà des conflits armés), qui met en lumière l'histoire d'enfants touchés par un conflit au moyen de portraits réalisés par le photjournaliste Paddy Dowling, a été présentée à Doha, en marge de la Coupe du monde de football de 2022. En mars 2023, l'exposition a été inaugurée à l'Office des Nations Unies à Genève avec le soutien de la Belgique, du Luxembourg, de Malte et de l'Uruguay.

45. La campagne intitulée « Agir pour protéger les enfants touchés par les conflits armés », qui doit durer jusqu'en décembre 2023, est restée un élément majeur de la stratégie de communication globale du Bureau de la Représentante spéciale et a continué d'appuyer les activités de sensibilisation de ce dernier. Une nouvelle campagne de sensibilisation du public visant à placer la voix des enfants au centre de tous les travaux de la Représentante spéciale et de son Bureau commencera à être élaborée en 2024. Cette campagne sera centrée sur les enfants et tiendra compte de

leur participation, de leurs opinions et de leurs voix, de sorte que l'on soit mieux à même de répondre à leurs préoccupations.

46. Du 29 août au 9 septembre 2022, le Bureau de la Représentante spéciale a organisé une université d'été en ligne sur la protection de l'enfance en temps de conflit armé, en collaboration avec le Gouvernement maltais et avec l'appui de l'Université de Malte. Le rapport issu de l'université d'été en ligne a été lancé en mai 2023 à l'occasion d'une manifestation parallèle sur le renforcement des capacités de protection de l'enfance par l'amélioration des connaissances, des compétences et des aptitudes des acteurs contribuant à la mise en œuvre des priorités concernant les enfants et les conflits armés, organisée sous les auspices de la Belgique, des Émirats arabes unis, de Malte, du Mozambique, de la République de Corée, et de l'Uruguay, ainsi que de l'Union européenne. Afin de renforcer les capacités des États Membres dans le cadre de la Troisième Commission, le Bureau a organisé en avril 2023 une session de formation sur les enfants et les conflits armés, qui s'est tenue selon des modalités hybrides à la fois à New York et en ligne, en collaboration avec la délégation de l'Union européenne et l'Uruguay.

47. La Représentante spéciale a continué de s'employer, à titre de priorité, à faire entendre davantage la voix des enfants touchés par un conflit. En février 2023, à l'occasion de la séance d'information spéciale du Conseil de sécurité sur la prévention des violations graves contre des enfants organisée sous la présidence de Malte, le Bureau de la Représentante spéciale, en collaboration avec le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants, a facilité la participation en ligne de Divina, une jeune militante camerounaise. Lors du débat public annuel du Conseil de sécurité consacré à la question des enfants et des conflits armés tenu en juillet 2023, le Bureau de la Représentante spéciale, aux côtés de Watchlist on Children and Armed Conflict et de Save the Children, a soutenu la participation d'une militante colombienne de 17 ans. Des récits concernant enfants touchés par un conflit figurent en outre dans le résumé du dernier rapport du Secrétaire général sur la question.

48. Au cours de la période considérée, la Représentante spéciale s'est rendue en Argentine, en Belgique, en Colombie, en Égypte, en Éthiopie, en Fédération de Russie, en France, en Israël, en Italie, au Luxembourg, à Malte, au Mozambique, en Norvège, au Qatar, au Royaume-Uni, en Suisse, en Ukraine, en Uruguay et dans l'État de Palestine afin de défendre la cause, aux niveaux national et régional, de la protection des enfants touchés par un conflit.

49. En décembre 2022, la Représentante spéciale s'est rendue en Colombie pour assister à une rencontre organisée par la Norvège concernant l'application des conclusions que le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés avait adoptées et pour engager un dialogue avec le Gouvernement au sujet de la protection de l'enfance, en particulier dans le contexte de la reprise des pourparlers de paix avec l'Armée de libération nationale et de la décision gouvernementale de signer et d'appliquer la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, et pour élaborer un plan de prévention national relatif aux enfants et aux conflits armés.

B. Établissement d'alliances mondiales et renforcement des alliances existantes

50. La Représentante spéciale a collaboré activement avec les États Membres et d'autres parties prenantes aux fins de l'établissement d'alliances mondiales visant à faire cesser et à prévenir les violations graves contre les enfants et du renforcement des alliances existantes. Elle a continué d'engager les États Membres à ratifier le

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. En janvier 2023, les Îles Salomon sont devenues le 173^e État partie au Protocole facultatif. Elle a encouragé les États Membres à adhérer aux Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (Principes de Paris), à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et aux Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats (Principes de Vancouver). Au cours de la période considérée, l'Australie, la Colombie, le Congo et le Guyana ont adhéré à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Le Bureau de la Représentante spéciale a continué de participer aux travaux du Groupe directeur des Principes de Paris.

51. La Représentante spéciale et son bureau ont eu des échanges réguliers avec les Groupes des Amis des enfants touchés par les conflits armés basés à New York, à Genève et dans les pays visés par le mandat. En septembre 2022, le Bureau de liaison des Nations Unies en Europe sur le sort des enfants en temps de conflit armé, à Bruxelles, a dispensé une formation aux Groupes des Amis basés à Bruxelles et à Genève. En décembre 2022, elle s'est entretenue directement avec les coprésidents du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés de Colombie au cours d'une visite officielle dans le pays. En janvier 2023, une visioconférence commune a été organisée entre les Groupes des Amis de New York et du Yémen. En mars 2023, la Représentante spéciale a rencontré les Groupes des Amis de Bruxelles et de Genève et en juin 2023, avec son Bureau, elle a fait de même avec celui de New York.

52. En tant que membre de l'équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies chargée de conduire une étude mondiale sur les enfants privés de liberté, la Représentante spéciale a appuyé le suivi des recommandations issues de cette étude. En novembre 2022, elle a fait diffuser un message vidéo à un forum mondial sur la justice pour les enfants et la privation de liberté organisé à Nouakchott par le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants, Défense des enfants International et Terre des Hommes Fédération internationale.

53. Le Bureau de la Représentante spéciale a poursuivi sa collaboration avec l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, notamment en présentant à la réunion annuelle de l'Alliance, en juin 2023, un exposé sur la compréhension des effets de l'insécurité climatique sur les enfants et les conflits armés.

54. Le Bureau de la Représentante spéciale a continué de mettre au point des initiatives à partir des recherches menées par la Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats. En mars 2023, il a tenu des consultations à Nairobi avec des représentants de 20 organisations de la société civile composées d'enfants anciennement associés à des forces armées ou des groupes armés ou représentant ces enfants. Ces consultations ont permis de dresser une liste de 200 recommandations destinées à éclairer les programmes et les politiques de réintégration aux niveaux national et international. Le même mois, il a mis en place un forum sur l'innovation financière pour la réintégration des enfants, qui a publié une analyse de la situation du financement et de la prévention de la réintégration des enfants, et prévoit de diffuser les recommandations figurant dans le document en 2024. En outre, un groupe de recherche sur la réintégration a été créé, composé de professionnels et d'universitaires.

C. Renforcement des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales

Union africaine

55. En août 2022, la Représentante spéciale, représentée par le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, a fait une déclaration sur les enfants touchés par un conflit armé à l'occasion d'une séance publique du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. En octobre 2022, le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine a fait une déclaration, coordonnée avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, à une réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine consacrée à la prévention de l'enrôlement d'enfants en temps de conflit.

56. En novembre 2022, le Bureau de la Représentante spéciale a participé à la réunion annuelle du groupe de coordination de l'Union africaine sur les enfants en situation de conflit pour discuter de coopération en matière d'application des politiques de l'Union africaine ayant trait à l'intégration de la protection des enfants dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité et à la protection des enfants dans les opérations de paix de l'Union africaine, ainsi que des initiatives conjointes sur la question des enfants et des conflits armés. En juin 2023, la Représentante spéciale a tenu une réunion à Addis-Abeba avec l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour la jeunesse afin d'examiner la situation des enfants et des jeunes touchés par un conflit et de réfléchir aux possibilités d'action conjointe. Son Bureau a également engagé des discussions au niveau technique avec l'Union africaine et ses partenaires sur le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine.

Union européenne

57. En septembre 2022, la Représentante spéciale s'est entretenue par téléphone avec l'Envoyé spécial de l'Union européenne pour l'Afghanistan. Le même mois, elle a participé en tant qu'oratrice principale au quatorzième Forum européen pour les droits de l'enfant et a rencontré la Vice-Présidente de la Commission européenne chargée de la démocratie et de la démographie. En février 2023, à l'occasion de la Journée internationale contre l'utilisation d'enfants soldats, elle a publié une déclaration conjointe avec le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Président de la Commission européenne. En mars 2023, lors du Forum humanitaire européen organisé par la direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO) et la Suède, la Représentante spéciale est intervenue à une session sur le renforcement de l'engagement en faveur des enfants touchés par un conflit, axée notamment sur le travail autour du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et a tenu une réunion conjointe avec le Commissaire européen chargé de l'aide humanitaire et de la gestion des crises, la Directrice générale de l'UNICEF et la Reine des Belges. La Représentante spéciale s'est exprimée lors d'une rencontre sur l'éducation dans les situations d'urgence, portant en particulier sur l'investissement dans une éducation sûre et de qualité pour chaque enfant, organisée par l'ECHO et l'UNICEF. À Bruxelles, elle a également rencontré le Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme et d'autres hauts fonctionnaires du Service européen pour l'action extérieure, de la Commission européenne et du Parlement européen.

58. Le Bureau de liaison des Nations Unies en Europe sur le sort des enfants en temps de conflit armé a fourni des informations sur les enfants et les conflits armés aux parties intéressées et a suivi les débats d'orientation sur la question. En octobre 2022 et en juillet 2023, le Bureau de la Représentante spéciale a fait des exposés sur

les questions relatives aux enfants et aux conflits armés à l'intention de l'état-major de plusieurs commissaires européens et du Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Le Bureau de liaison des Nations Unies en Europe sur le sort des enfants en temps de conflit armé a fait un exposé en mars 2023 à l'occasion d'un atelier sur la contribution des missions et opérations de la politique de sécurité et de défense commune à la mise en œuvre des priorités relatives aux enfants et aux conflits armés, et en juin 2023 lors de la réunion annuelle des conseillers de la politique de sécurité et de défense commune chargés des questions de droits humains et de genre.

Conseil de l'Europe

59. En mars 2023, la Représentante spéciale a rencontré la Représentante spéciale de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés, et en mai 2023, elle a rencontré la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

60. En octobre 2022 et en juin 2023, la Représentante spéciale a rencontré la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour les femmes, la paix et la sécurité. En novembre 2022, le Bureau de liaison des Nations Unies en Europe sur le sort des enfants en temps de conflit armé a apporté son concours à la formation annuelle de l'OTAN consacrée à la sécurité humaine dans les opérations, organisée à Sibiu (Roumanie).

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

61. En septembre 2022, à l'occasion de la présidence belge du Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Représentante spéciale a participé à une table ronde sur la sécurité portant spécialement sur les enfants et les conflits armés. En mars 2023, elle a rencontré le Représentant spécial et Coordinateur pour la lutte contre la traite des êtres humains. En juin 2023, le Bureau de liaison des Nations Unies en Europe sur le sort des enfants en temps de conflit armé a présenté un exposé au Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés de l'OSCE, créé en décembre 2022.

Ligue des États arabes

62. En septembre 2022, la Représentante spéciale a fait une allocution à la dix-huitième session du comité de la Ligue des États arabes chargé de la question de la lutte contre les violences faites aux enfants et, en octobre 2022, elle a présenté une séance d'information en ligne au comité de la Ligue chargé de la question de l'élimination des violences faites aux enfants. En octobre 2022 également, elle s'est exprimée par visioconférence lors du Sommet des filles arabes, organisé par la Jordanie.

63. En mai 2023, le Bureau de la Représentante spéciale et la Ligue des États arabes ont organisé à Doha une conférence régionale conjointe sur la prévention des violations graves contre des enfants en temps de conflit armé. La Conférence, accueillie et présidée par le Qatar, qui assurait la présidence de la quarante-deuxième réunion du Conseil des ministres arabes des affaires sociales, a réuni des ministres arabes des affaires sociales, des entités régionales des Nations Unies et Education Above All. Les participants ont examiné les problèmes liés à la protection des enfants dans le monde arabe, notamment les attaques contre l'éducation et la vulnérabilité accrue des enfants handicapés, des enfants réfugiés et des enfants déplacés. Ils ont affirmé d'une seule voix qu'il importait de proposer des programmes complets et

durables de réintégration et d'assistance aux enfants dans toute la région et de traduire en termes opérationnels le plan global de la Ligue visant à mettre fin à l'enrôlement d'enfants dans les conflits armés et terroristes, et décidé de mener une action concertée en faveur de la prévention au niveau régional. À l'issue du rassemblement, la Ligue des États arabes a adopté un document final.

D. Renforcement des partenariats avec la société civile et les milieux universitaires

64. La Représentante spéciale a continué d'accorder une importance prioritaire au renforcement des partenariats avec les organisations de la société civile et les milieux universitaires. Elle a entretenu le dialogue avec des organisations non gouvernementales basées à New York, et en Europe (par l'intermédiaire du Bureau de liaison des Nations Unies en Europe sur le sort des enfants en temps de conflit armé), et échangé avec des partenaires de la société civile lors de ses visites sur le terrain. La Représentante spéciale a participé à des dizaines de manifestations organisées par des organisations de la société civile et s'est fait représenter à des dizaines d'autres par les membres de son bureau.

65. En novembre 2022, la Représentante spéciale a participé à un atelier organisé par la Norvège, All Survivors Project et l'Université de Princeton portant sur non seulement le repérage mais aussi la prise en charge des violences sexuelles commises contre des garçons dans le cadre de conflits. Le même mois, elle a prononcé une allocution au quatrième colloque annuel sur le rôle des connaissances dans la prévention, qui était organisé à Montevideo par l'Uruguay, le Dallaire Institute for Children, Peace and Security et l'Université Dalhousie. En novembre 2022 également, elle a fait diffuser un message vidéo à une conférence sur le thème des enfants et des conflits armés, qui était organisée à Nairobi par Save the Children, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et l'African Child Policy Forum, en association avec l'Union africaine. Le même mois, lors d'une conférence sur les enfants en situation de conflit armé organisée au Luxembourg par le Universities Network for Children in Armed Conflict (réseau universitaire pour la question des enfants en situation de conflit armé) et la Chaire UNESCO en droits de l'homme de l'Université du Luxembourg, elle a fait une intervention sur les moyens de protéger ces enfants dans un cadre international à plusieurs niveaux. Toujours en novembre 2022, la Représentante spéciale a prononcé un discours devant un groupe de haut niveau sur les enfants et les conflits armés à l'Université John Cabot à Rome. En mai 2022, elle a prononcé le discours d'ouverture de la formation de niveau avancé du Universities Network for Children in Armed Conflict sur la juridiction pénale internationale et les enfants dans les situations de conflit armé, et son bureau a animé un module dans le cadre de cette formation.

66. En janvier 2023, la Représentante spéciale a participé à un atelier sur les politiques concernant les enfants et les conflits armés, organisé par le réseau Watchlist on Children and Armed Conflict et l'Institute of International Humanitarian Affairs de l'Université Fordham. En mars 2023, elle a fait une déclaration vidéo à un rassemblement sur la traite des personnes pendant ou après un conflit armé organisé par Caritas Internationalis, le Secours Catholique – Caritas France et l'Ordre Souverain de Malte, avec le soutien de COATNET.

67. En mai 2023, la Représentante spéciale a fait diffuser un message vidéo à une table ronde sur les avancées réalisées en faveur de la responsabilité de protéger et de la protection des enfants et les obstacles à cet objectif dans le cadre de la sixième conférence académique biennale sur la responsabilité de protéger en théorie et en pratique, organisée par l'Université de Ljubljana. En juin 2023, elle a fait diffuser un

message vidéo à la neuvième université d'été sur les enfants et la justice transitionnelle de l'Institut francophone pour la justice et la démocratie-Institut Louis Joinet.

E. Partenariats au sein du système des Nations Unies

68. La Représentante spéciale a poursuivi son étroite collaboration avec le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires compétents. Elle a tenu 13 réunions avec le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, notamment pour informer ses membres de la situation dans divers pays. En décembre 2023, son bureau a organisé à l'intention des nouveaux membres une séance d'accueil destinée à renforcer leurs capacités s'agissant de la question des enfants et des conflits armés. Le Secrétaire général a publié des rapports sur les enfants et les conflits armés portant sur l'Iraq (S/2022/46), le Mali (S/2022/856), le Nigéria (S/2022/596), les Philippines (S/2022/569), la République démocratique du Congo (S/2022/745), la Somalie (S/2022/397), le Soudan (S/2022/627) et le Soudan du Sud (S/2023/99). Quatre notes horizontales globales ont en outre été remises au Groupe de travail. La Représentante spéciale a présenté des exposés au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014). Son bureau a aidé le Groupe de travail à organiser sa visite sur le terrain au Nigéria en juillet 2023.

69. En février 2023, la Représentante spéciale, aux côtés de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants, a informé le Conseil de sécurité, alors présidé par Malte, de l'importance des efforts de prévention aux fins de la meilleure protection possible des enfants dans les situations de conflit armé.

70. La Représentante spéciale a poursuivi sa coopération avec d'autres entités des Nations Unies, dont l'UNICEF, le Département des opérations de paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Son bureau a continué de participer à l'examen des Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration en ce qui concerne les principes de libération et de réintégration des enfants ayant été associés à des forces ou des groupes armés et à fournir des directives sur la réforme du secteur de la sécurité. En novembre 2022, le Bureau de la Représentante spéciale et le Département des opérations de paix ont organisé une réunion conjointe à l'occasion de la publication du module actualisé des Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration consacré à la question des enfants et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. En décembre 2022, la Représentante spéciale a fait une déclaration par vidéo lors de la formation militaire spécialisée des Nations Unies sur la protection des enfants, que le Département des opérations de paix organise chaque année. Elle a en outre coordonné au niveau des responsables deux équipes spéciales chargées de l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, qui se composent de membres issus de divers partenaires des Nations Unies participant aux mécanismes de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé.

71. Le Bureau de la Représentante spéciale a continué de coopérer étroitement avec l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le HCR dans le cadre de leur participation au mécanisme de surveillance et de communication de l'information. En mai 2023, la Représentante spéciale a rencontré la Haute-Commissaire assistante chargée de la protection et la Haute-Commissaire adjointe aux droits de l'homme. En juin 2023, elle a rencontré le Directeur exécutif chargé du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire.

72. En septembre 2022, la Représentante spéciale a signé avec l'UNESCO un mémorandum d'accord portant sur la collaboration et la mise en commun des

connaissances spécialisées sur l'éducation dans le cadre de la réintégration des enfants touchés par un conflit. Le même mois, elle s'est exprimée lors de la session de la journée des dirigeants du Sommet sur la transformation de l'éducation consacrée à l'éducation dans les situations de crise, et plus particulièrement au partenariat pour les mesures porteuses de transformation, organisée par le Qatar, l'UNESCO, le HCR, l'UNICEF, Éducation sans délai et le Partenariat mondial pour l'éducation.

73. En avril 2023, lors du colloque du Service de la lutte antimines sur le thème « La lutte antimines ne peut pas attendre », la Représentante spéciale s'est exprimée sur l'incidence des mines et des engins non explosés sur les enfants.

74. La Représentante spéciale a poursuivi sa coopération avec ses homologues chargées de la question de la violence contre les enfants et de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, comme mentionné plus haut. En septembre 2022, elle a participé à une séance conjointe sur l'Ukraine tenue avec la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants et la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants. Elle continue de siéger au Comité directeur de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit et a participé, en avril 2023, à une réunion des responsables du Comité présidée par la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. En juin 2023, elle et la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ont coorganisé avec l'Argentine une manifestation à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit. Afin d'étudier les possibilités de renforcer leur coopération, la Représentante spéciale a rencontré la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide à la fin de 2022, et des représentants de son Bureau ont rencontré la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger.

75. Les questions transversales ayant trait au mandat relatif à la question des enfants et des conflits armés sont demeurées un point d'ancrage important pour la prise en compte systématique des problématiques liées à la protection de l'enfance. La question de l'exploitation et des atteintes sexuelles est une priorité pour la Représentante spéciale, et son Bureau a participé activement aux travaux menés par le groupe de travail à l'échelle du système chargé de cette question. En octobre 2022, la Représentante spéciale a rencontré le Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. En décembre 2022, elle a participé à la réunion du Groupe directeur de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

76. Le Bureau de la Représentante spéciale est resté mobilisé au sein du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, notamment en participant à la réunion annuelle de son équipe dirigeante et s'est associé à l'appel à l'action conjoint émis à cette occasion. Il a également rejoint le groupe de pratique du système des Nations Unies sur la traite des êtres humains sous toutes ses formes. En mars 2023, la Représentante spéciale et son bureau ont participé à une réunion d'experts sur la traite liée aux conflits et l'application du principe de responsabilité, organisée par la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, et la clinique juridique des droits humains de l'École de droit de l'Université Duke. En juin 2023, elle a fait diffuser une déclaration vidéo pour une manifestation parallèle sur la prévention de la traite dans le contexte des déplacements internationaux, de la protection des réfugiés et de l'apatridie, qui a été organisé par la Rapporteuse spéciale.

77. Le Bureau de la Représentante spéciale a participé activement à l'élaboration de la note d'orientation sur l'intégration des droits de l'enfant que l'ONU est en train d'établir. Il a participé activement à l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, notamment par une participation active dans l'équipe chargée d'élaborer l'Agenda pour la protection.

78. La Représentante spéciale a poursuivi ses échanges réguliers avec le Conseil des droits de l'homme au sujet des violations des droits de l'enfant dans les situations de conflit. En mars 2023, elle a présenté son rapport annuel au Conseil (A/HRC/52/60). Son bureau a continué de contribuer aux examens périodiques universels en communiquant des informations sur les six catégories de violations graves et les progrès accomplis par les pays visés par le mandat relatif à la question des enfants et des conflits armés. La Représentante spéciale a poursuivi sa coopération avec les titulaires de mandat au titre de procédures spéciales du Conseil et a entretenu des rapports avec neuf de ses rapporteurs spéciaux et experts indépendants sur des sujets de préoccupation communs.

79. La Représentante spéciale et son bureau ont également échangé avec les commissions d'enquête, les missions d'établissement des faits et les mécanismes d'investigation mandatés par l'ONU, notamment la Commission internationale d'experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie, la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud et la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine.

80. La coopération avec le Comité des droits de l'enfant s'est poursuivie : des éléments utiles à l'élaboration de ses observations finales concernant certains pays lui ont notamment été fournis. En octobre 2022, ainsi qu'en mars et en mai 2023, la Représentante spéciale a rencontré la Présidente du Comité et, en septembre 2022, son bureau a présenté aux membres du Comité un exposé sur le mandat relatif à la question des enfants et des conflits armés. En février 2023, le Bureau a communiqué des commentaires sur le projet d'observation générale n° 26 du Comité des droits de l'enfant sur les droits de l'enfant et l'environnement, en particulier les changements climatiques. En mars 2023, la Représentante spéciale, en collaboration avec la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants, le Comité des droits de l'enfant, la Colombie, le Japon, le Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés basé à Genève, War Child International, Save the Children et Child Rights Connect, ont organisé une manifestation parallèle à Genève sur le renforcement de la participation des enfants et de l'application du principe de responsabilité grâce à une approche de l'exploitation des instruments découlant du mandat relatif aux enfants et aux conflits armés qui soit fondée sur les droits de l'enfant.

81. En novembre 2022, la Représentante spéciale a fait diffuser un message vidéo à l'occasion d'une table ronde sur les crimes commis contre les enfants organisée par la Cour pénale internationale et des organisations non gouvernementales, et de la campagne du Fonds au profit des victimes commémorant 16 jours d'activisme contre la violence à l'égard des femmes et des filles. En mai 2023, son bureau a participé aux consultations publiques lancées par le Bureau du Procureur pour concernant le renouvellement de sa politique sur les enfants.

VI. Recommandations

82. La Représentante spéciale demeure profondément préoccupée par l'ampleur et la nature des violations graves commises contre des enfants, notamment les meurtres et les mutilations, le recrutement et l'utilisation

d'enfants, l'enlèvement d'enfants et le refus d'accès à l'aide humanitaire, qui continuent d'être les violations constatées en plus grand nombre. Elle exhorte toutes les parties à mettre fin immédiatement à l'impunité, à empêcher que ces violations ne se produisent ou ne se reproduisent, à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif, notamment en adoptant et en faisant appliquer une loi criminalisant les violations et les atteintes contre les enfants, et à renforcer les mesures visant à amener les responsables à répondre de leurs actes.

83. La Représentante spéciale constate avec préoccupation que des enfants continuent d'être tués ou mutilés par des armes explosives et des débris de guerre, notamment par des armes explosives à large rayon d'impact, y compris dans des zones habitées, des engins explosifs improvisés, des mines terrestres et des bombes. Elle demande aux États Membres de ratifier et d'appliquer pleinement les instruments juridiques internationaux relatifs à ces armes, notamment les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions, et de respecter le droit international humanitaire. Les groupes armés doivent également s'abstenir d'utiliser de telles armes. La promotion du déminage et de l'élimination des restes explosifs de guerre, les programmes de sensibilisation des enfants au danger des mines, l'assistance aux victimes et la destruction des stocks devraient également être considérés comme prioritaires, notamment avant tout retour de personnes déplacées dans des zones contaminées.

84. La Représentante spéciale rappelle à l'ensemble des États Membres qu'ils sont tenus de respecter et de garantir les droits des enfants, indépendamment des parents ou des tuteurs de ces derniers, et que les enfants ont droit à une protection spéciale en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits humains, notamment de la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle demande aux États Membres de reconnaître toutes les personnes de moins de 18 ans comme des enfants et de leur accorder une protection spéciale. Elle demande à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour faire en sorte que toutes les personnes de moins de 18 ans soient reconnues comme des enfants et aient droit à une protection spéciale en tant que tels et qu'une différenciation en fonction de l'âge et du genre soit faite dans toutes les mesures prises à leur sujet.

85. La Représentante spéciale demande aux parties à un conflit de permettre et de faciliter un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave, ainsi que l'accès des enfants à des services, à une assistance et à une protection, et d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des biens humanitaires. Elle s'inquiète de l'instrumentalisation croissante des écoles dans le cadre des hostilités et souligne qu'il est fondamental de préserver le caractère civil de ces établissements. Elle exhorte les États Membres à faire tout leur possible pour protéger les écoles, les élèves et les enseignants, ainsi que les hôpitaux, les établissements de soins et les agents de santé. Par ailleurs, elle appelle de ses vœux l'application de mesures spéciales pour garantir l'éducation continue des filles.

86. La Représentante spéciale demande à tous les États Membres de ratifier et d'appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant et son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et d'approuver et de mettre en œuvre les Principes de Paris, la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et les Principes de Vancouver.

87. La Représentante spéciale appelle de ses vœux l'adoption de programmes à long terme intégrés, qui tiennent compte des questions liées au genre et à l'âge, en vue de la réintégration des enfants précédemment associés à des forces ou des groupes armés, demande spécifiquement aux États Membres et aux autres

acteurs de la réintégration d'apporter un soutien durable à l'action menée à cet égard dans tous les aspects de l'action humanitaire, du développement et de la paix et les invite tous à rejoindre la Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats.

88. La Représentante spéciale souligne l'importance que revêtent l'analyse et la gestion des données pour la prévention des violations graves et, outre la Troisième Commission, engage le Conseil de sécurité, la Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ainsi que les donateurs, à faire en sorte que les priorités en matière de protection de l'enfance se voient allouer les ressources budgétaires et humaines nécessaires afin d'appuyer l'analyse et la gestion des données ainsi que la surveillance et la communication de l'information.

89. La Représentante spéciale demande de renforcer davantage les capacités pour pouvoir fournir un appui technique et des conseils sur la question des enfants et des conflits armés aux partenaires nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux concernés, notamment les gouvernements, le personnel militaire, l'Organisation des Nations Unies et la société civile, et invite les États Membres à mettre leur poids derrière cette démarche.
